

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 139 (1994)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Entretien avec...le brigadier Jean Langenberger, chef des œuvres sociales de l'armée  
**Autor:** Weck, Hervé de / Langenberger, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345368>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

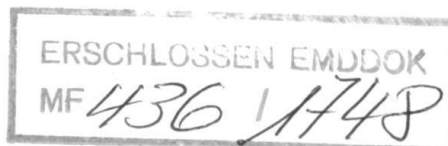
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Entretien avec... ... le brigadier Jean Langenberger, chef des Œuvres sociales de l'armée

La crise sévit, avec son cortège de licenciements, de restructurations et de fermetures d'entreprises, sans qu'on voie vraiment la fin du tunnel. Le chômage touche particulièrement les jeunes; ceux qui effectuent leur école de recrues connaissent des problèmes particuliers. Il nous a paru intéressant de faire le point avec le brigadier Jean Langenberger, chef des Œuvres sociales de l'armée.

En 1993, c'est la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale que les Œuvres sociales de l'armée sont «chahutées», car elles doivent faire face à deux gros problèmes: le chômage (les nombreuses recrues qui n'auront pas de travail à la fin de leur école), l'aide financière dont beaucoup de ces jeunes ont aussi besoin. S'ils se trouvent sans travail ou si leur patron ne verse plus une partie de leur salaire, ils ne reçoivent de la caisse de compensation que 27 francs par jour. Beaucoup d'entre eux étant des enfants de parents séparés ou souhaitant vivre avec une compagne ne sont plus «à la maison»: ils ont pris un appartement. Avec 810 francs par mois, comment payer un loyer de 1300 francs ?

Dans les écoles ou dans les cours, le service social reste toujours de la responsabilité des commandants, cela depuis le niveau unité jusqu'au corps d'armée. Les œuvres sociales de l'armée se basent sur cette hiérarchie de commandants responsables.

Il existe les Œuvres sociales de l'armée, auxquelles on peut s'adresser et dont les coordonnées fi-

gurent dans les prospectus distribués à la troupe<sup>1</sup>. Au cours des deux premières semaines de l'école de recrues, l'administrateur (un adjudant sous-officier), auquel le commandant a généralement délégué cette tâche, informe les jeunes gens sur les possibilités offertes et sur l'aide que l'école leur apportera dans la recherche d'une place de travail.

Les recrues peuvent s'annoncer auprès de l'administrateur, du fourrier ou du commandant d'unité, soit téléphoner directement aux Œuvres sociales de l'armée.

Quelle que soit la solution retenue, il y a confidentialité et l'on envoie sur place un assistant social qui traite en tête-à-tête avec le jeune homme.

### Problèmes dans les écoles et les cours de répétition

C'est dans les écoles de recrues que l'on aide les jeunes à trouver une place de travail. Les cadres militaires professionnels, immergés dans leur région, qui connaissent les demandes et les offres de places de tra-

#### Allocations journalières pour pertes de gain dès le 1.1.1994

- Allocation de ménage	entre 52.- et	154.-
- Allocation pour personne seule	entre 31.-* et	93.-
- Allocation pour enfant	19.-	
- Allocation d'exploitation	56.-	

#### Service d'avancement

- Allocation de ménage	entre 103.- et	154.-
- Allocation pour personne seule	entre 62.- et	93.-

#### Allocation d'assistance

- Pour la première personne assistée	jusqu'à 37.-
- Pour chacune des autres	jusqu'à 19.-

\* Pour les recrues, uniquement 31.-

<sup>1</sup>Bureau central des œuvres sociales à Berne (tél. 031/324 32 90), bureau romand des œuvres sociales à Lausanne (tél. 021/316 47 87).

vail, peuvent établir des contacts avec d'éventuels employeurs et, surtout, pousser ces jeunes gens à aller se présenter. Il s'agit aussi de les aider à faire un curriculum vitae et à rédiger une lettre. Chaque école, en collaboration avec les Offices cantonaux du travail, a développé des méthodes adaptées aux conditions régionales.

Dans les cours de répétition, la situation se présente sous un autre jour, surtout parce la durée du service est beaucoup plus courte. Ceux qui se trouvaient au chômage avant l'entrée en service, ont déjà entrepris des démarches; d'autre part, il est rare que l'on perde son emploi juste au moment de mobiliser.

Quoi qu'il en soit, les soldats ou les cadres en difficulté peuvent faire appel comme les recrues aux Œuvres sociales. Avant d'intervenir avec leurs propres moyens, celles-ci font en sorte que les caisses de secours des unités, bataillons, régiments, brigades, divisions, voire des corps d'armée apportent les aides financières nécessaires.

La Loi fédérale sur l'assurance-chômage prévoit en effet qu'un militaire en cours de répétition, qui se trouve au chômage, bénéficie de la solution la plus favorable : caisse de chômage ou caisse de compensation. Cette règle ne vaut pas pour les recrues et ceux qui font un service d'avancement, si bien que la recrue sans travail ne touche que 27 francs par jour de la caisse de compensation (31 francs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994). Au civil, un mécanicien au chômage, dont le salaire s'élève à

3200.- par mois, en reçoit le 80%, soit 10240.- pour quatre mois. Si, pendant ce temps, il se trouvait à l'école de recrues, il ne toucherait que 3240.- (120 jours à 27.-). On comprend dès lors que, depuis 1993, les demandes d'aide financière ont considérablement augmenté dans les écoles de recrues.

C'est une prescription fédérale (le DMF n'est pas en cause) dont la modification n'est pas prévue pour l'instant. La voie la meilleure, pour corriger cette lacune, paraît être une révision de l'Ordonnance fédérale sur la caisse de compensation.

## Subordination et moyens des Œuvres sociales de l'armée

Le brigadier Jean Langenberger, ancien commandant de la brigade forteresse 10, est actuellement le chef des Œuvres sociales de l'armée. A ce titre, il dépend du Don national suisse dont il est l'organe exécutif. Il est également subordonné au Groupement de l'instruction, aux autorités fédérales, puisque ce sont elles qui lui attribuent l'argent des fondations. Le brigadier Langenberger se considère enfin comme le défenseur des militaires qui rencontrent des difficultés, chargé de plaider leur juste cause. Il coordonne l'activité des œuvres privées ou officielles qui travaillent dans le domaine du «social militaire». Il dispose d'un bureau central à Berne, d'antennes à Lucerne et à Lausanne où l'on trouve les assistants sociaux chargés de prendre contact avec les militaires en difficulté. Le chef des Œuvres sociales, le chef du Bureau central et son ad-

joint «expliquent» aux commandants d'école, à leurs administrateurs et aux commandants d'unité qui paient leur galon quelles sont leurs tâches sociales.

En 1993, les dépenses dans les écoles s'élevaient à 1,1 million de francs, dont 600 000 francs pour l'aide au paiement de loyers! L'ensemble des dépenses sociales se montait à 1,7 million, alors que le budget ne prévoyait que 950 000 francs, les dépassements étant couverts par des prélèvements sur le capital. Les dépenses totales représentent 800 000 francs en 1991, 1,2 million en 1992. Entre 1988 et 1993, elles ont pratiquement triplé!

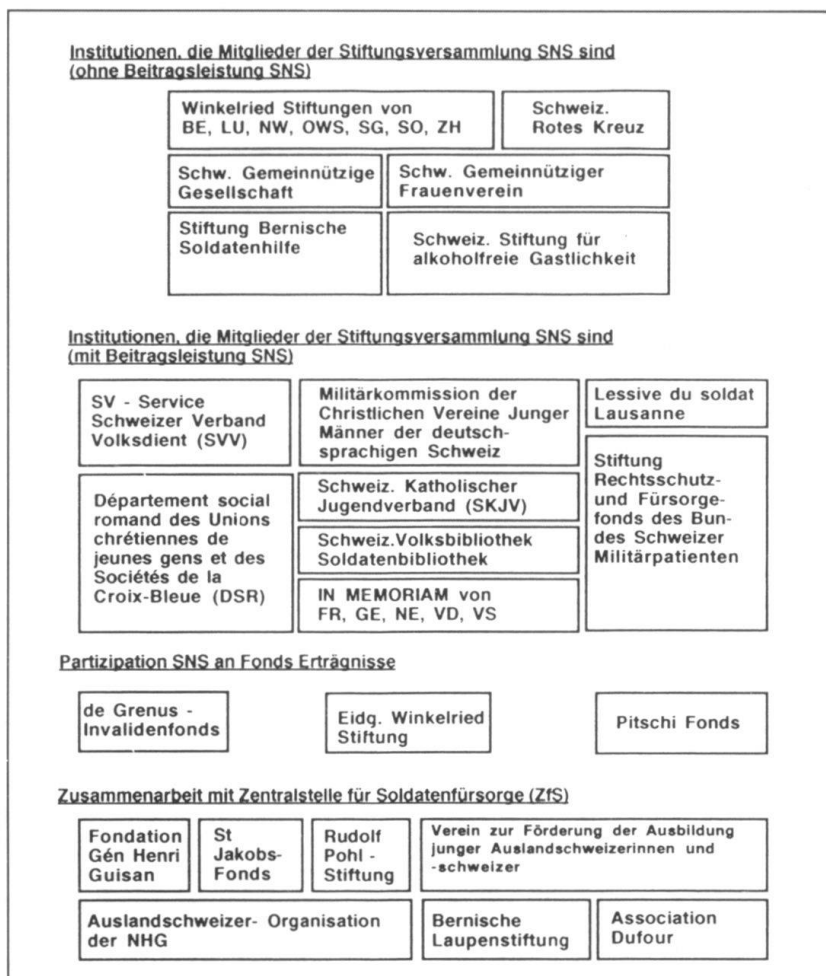
## Tableau Fonds national

Le gros des ressources des Œuvres sociales de l'armée proviennent du Don national suisse. Comment celui-ci est-il constitué? Le «don national suisse pour nos soldats et leurs familles» fut constitué à la suite d'une collecte organisée en 1917, qui permit de récolter la somme - énorme à l'époque - d'un million de francs suisses. Des fondations, comme en Suisse allemande les «Fondations Winkelried» assument au niveau cantonal des missions sans recevoir de contributions financières; des organisations, comme la Lessive du soldat à Lausanne ou le Département social romand qui gère des foyers du soldat sur de nombreuses places d'armes, reçoivent de l'argent pour remplir des missions précises. En dehors du Don national suisse, il existe des partenaires qui mettent à disposition des Œuvres sociales de l'armée

des sommes importantes, les intérêts d'un capital: Fonds de Grenus<sup>2</sup>, Fondation Général Henri Guisan<sup>3</sup>, Fondation Rudolf Pohl<sup>4</sup>.

Les Œuvres sociale de l'armée règlent directement les cas qui nécessitent une aide financière de faible importance. Pour les cas plus «lourds», quand il s'agit par exemple de fournir un tracteur spécial à un paysan-soldat invalide à la suite d'un accident militaire, elles recourent à l'argent des fondations.

Même le chef des Œuvres sociales de l'armée ne peut pas dire quelle est la proportion, parmi les militaires qu'il faut aider, de gens «inconscients» qui se mettent eux-mêmes en difficulté, parce qu'ils ne se font pas de budget ou qu'ils recourent inconsidérément au petit crédit. Comme ses collaborateurs, il est soumis à la règle de la confidentialité et ne voit que les dossiers qui sont de sa compétence. Selon Jean Langenberger, le problème majeur, c'est l'inadaptation de l'ordonnance sur la caisse de compensation avec sa limite pour la recrue au chômage. Certains jeunes Suisses se montrent inconscients, parce qu'ils ne tiennent pas à profiter de l'aide que l'armée leur offre pour la recherche d'un emploi, ne voyant pas d'un mauvais œil une période de chômage payé au civil.



En ce début d'année 1994, le plus gros souci du chef des Œuvres sociales de l'armée, c'est de trouver les moyens financiers indispensables, sans entamer gravement le capital du Don national suisse dont les intérêts et ceux des autres fonds couvraient jusqu'à présent les besoins. L'autre souci, c'est de sensibiliser toujours mieux les commandants à leur fonction sociale. Tous les hommes qui ont eu des

difficultés et qui terminent une période de service militaire devraient pouvoir dire: «Doucement les basses-avants de critiquer l'armée! Mon capitaine m'a aidé. C'est grâce à lui que j'ai pu surmonter mes difficultés!»! Le chef des œuvres sociales de l'armée aurait alors presque gagné la partie. Dans la foulée, la cause de la défense du pays en sortirait renforcée.

**(Propos recueillis par le colonel Hervé de Weck)**

<sup>2</sup> Somme de 1 million en 1851, provenant du testament du baron de Grenus de Genève, destinée à aider les soldats invalides ou décédés; en 1951, le fonds s'élevait à 40 millions. Depuis 1981, le Don national reçoit Fr. 700 000.- représentant le 1% des intérêts.

<sup>3</sup> Fondation créée par le général Guisan, qui peut annuellement fournir de l'aide pour environ Fr. 150 000.-.

<sup>4</sup> Après la prise du pouvoir par Hitler, une famille Pohl, habitant à Berlin, trouve refuge à Zurich. Elle demande en vain sa naturalisation suisse. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le fils unique sera mobilisé par la Wehrmacht et perdra la vie sur le front Est. Dans leur testament, les parents vont, malgré tout, léguer plusieurs millions pour aider les soldats suisses en difficulté.